



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 décembre 2017
19 heures 00

GF/ST

N° 002214

Subventions -
Rénovation et mise
aux normes de
sécurité du Stade
municipal Joseph
Marie Antoine dit
«Stade Viton »
sollicitation du
dispositif « Fonds
d'aide au football
amateur ».

Affiché le :

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 19 décembre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 13 décembre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale).

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

Madame le Maire informe le Conseil que le Conseil Régional PACA a validé son soutien financier à hauteur de 40 400 € pour la rénovation et la mise aux normes de sécurité du Stade municipal Joseph Marie Antoine dit « stade Viton ».

Madame le Maire rappelle que le projet de la Ville d'Apt porte sur la rénovation du stade municipal et sa mise en conformité avec les normes de sécurité, d'hygiène, d'entretien, de confort et d'accessibilité au bénéfice des populations locales, des équipes sportives et visiteurs, des écoles et usagers, et plus largement, du grand public.

La ville avait déposé un dossier à la fédération française de football amateur en 2017 qui a été rejeté en raison de crédits épuisés.

Ce projet de réhabilitation de cet équipement a un coût global prévisionnel de 150 925 € HT (181 110€TTC) et porte sur la mise aux normes de sécurité et rénovation en deux phases :

La phase 1 a été réalisée en 2017 : installation d'une clôture d'enceinte aux normes de sécurité de niveau 5 pour un budget prévisionnel de 51 486 €HT.

La phase 2, prévue en 2018 concerne les travaux de réaménagement, rénovation, mise aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des vestiaires/douches et les toilettes publiques pour un budget prévisionnel de 99 439 €HT.

Madame le Maire propose au Conseil de solliciter le Fond d'aide au football amateur sur le chapitre «équipement» sur la ligne suivante :

- Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires pour un classement fédéral : soit une aide 19888 € pour un coût total de 99 439 € HT de travaux (20% maximum du coût des travaux plafonné à 20 000€),

Le plan de financement vestiaire phase 2 :

Dépenses		Recettes	
Travaux vestiaires	99 439,00 €	Région PACA (prorata avec phase 1)	20 400,00 €
		CNDS	19 887,80 €
		Contrat de Ruralité	19 375,60 €
		LFA	19 888,00 €
		Ville d'Apt	19 887,60 €
Total (HT)	99 439,00 €	Total (HT)	99 439,00 €

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

CONFIRME, la décision de réaliser les travaux de rénovation et de mise aux normes de sécurité du stade Viton,

DIT, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'exercice budgétaire 2018,

AUTORISE, Madame le Maire à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention auprès de la Fédération du football Français dans le cadre du fonds d'aide au football amateur.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI